

Le site pirate Films-regarder.co fermé. La SRPJ de Bordeaux à frappé

✕	Le site pirate Films-regarder.co fermé. La SRPJ de Bordeaux à frappé
---	--

Sa mise hors-ligne avait questionné plusieurs internautes sur Twitter depuis quelques heures. L'explication nous est venue de l'ALPA : le site de streaming films-regarder.co a baissé pavillon, suite à l'interpellation de son administrateur.

L'Association pour la lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA) nous indique en effet que « les investigations menées par la Direction interrégionale de la police judiciaire de Bordeaux ont abouti à la fermeture du site films-regarder.co ».

Pour l'ALPA, « bras armé » de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel, ce site créé en 2013 « dont la popularité n'a cessé d'augmenter proposait l'accès à près de 800 films et 700 séries télé piratés. Les titres étant régulièrement renouvelés en fonction des nouvelles sorties ».

Il profitait d'une certaine popularité, un million de visiteurs uniques par mois (chiffres Médiamétrie NetRatings) et d'après les calculs de l'association, il « totalisait 2, 2 millions de visionnages d'œuvres contrefaites dans le même temps ». Du coup, le préjudice calculé par les ayants droit, selon les nouvelles normes en vigueur depuis notamment la loi sur la contrefaçon, est estimé à 30 millions d'euros.

200 000 euros perçus pendant 18 mois

« L'administrateur du site a reconnu avoir agi seul et avoir perçu environ 200 000 euros pendant les 18 derniers mois d'activité du site. Les revenus provenaient de régies publicitaires étrangères et étaient versés sur des comptes à l'étranger ». Il a été présenté au procureur de la République de Toulouse, qui a sollicité l'ouverture d'une information judiciaire. « L'intéressé a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire » ajoute l'ALPA dans son communiqué.

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, il risque, outre les dommages et intérêts, jusqu'à trois ans de prison et 300 000 euros d'amende.

Libertyland.co, voirfilms.org et voirfilms.co

Soulignons que l'ALPA a également adressé à Google Inc une notification DMCA pour lui demander le déréférencement de Libertyland.co, voirfilms.org et voirfilms.co.

Seulement, suivant à la lettre la demande, l'entreprise américaine s'est contentée de déréférencer uniquement les pages d'accueil de ces sites, non les sous sections qui restent indexées sur les différentes versions du moteur.

Original de l'article mis en page : Films-regarder.co fermé, son administrateur interpellé et mis en examen

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRIEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

